



MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION ET SOUTENANCE DE LA THÈSE DE LICENCE À L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE « VICTOR BABEȘ » À TIMIȘOARA

	Date	Signature
Élaboré: Prorector didactique Prof. univ. dr. Daniel-Florin LIGHEZAN Doyen, Conf. univ. dr. Bogdan TIMAR	28.10.2020	
Visé par le Bureau juridique	06.11.2020	
Visé par le Comité permanent du Sénat pour la révision des règlements et de la Charte universitaire		
Date d'entrée en vigueur :	25.11.2020	
Date de retrait:		



Article 1 Considérations générales

(1) La thèse de licence est un élément important de l'évaluation des connaissances et des activités scientifiques des diplômés de tous les programmes d'études de l'Université de Médecine et de Pharmacie « Victor Babeș » à Timișoara (UMFVBT).

(2) La thèse de licence teste les compétences nécessaires à la conception et à la réalisation de recherches indépendantes, ainsi qu'à rédiger et présenter les résultats de la recherche selon les règles de la communauté universitaire.

Art. 2 Thèmes et coordinateurs

(1) Le critère principal dans le choix du domaine/de la thématique de la thèse de licence doit être l'avantage que la recherche qui sera effectuée dans le processus de formation du futur spécialiste peut fournir. Le thème à étudier doit être lié au programme d'études / de spécialisation du diplômé, en particulier à ce segment d'activité dans lequel il possède à la fois de solides connaissances générales et un intérêt particulier.

(2) Les enseignants sont tenus d'accepter de coordonner des thèses de licence. Un coordonnateur scientifique peut guider jusqu'à un maximum de 8 thèses de licence par année. Chez l'étudiant et le coordonnateur scientifique, il doit y avoir une communication libre, adaptée à l'environnement académique, basée sur le respect et l'appréciation mutuels.

(3) Les coordonnateurs scientifiques du travail de premier cycle sont des professeurs de la faculté, du degré de professeur assistant au degré de professeur d'université ou/et des enseignants ou des chercheurs d'autres universités ou institutions qui ont des accords à cet effet avec UMFVBT. Les professeurs assistants employés pour une période déterminée ne peuvent coordonner la thèse de licence qu'avec un enseignant à temps plein.

(4) Les thèmes des thèses de licence doivent être déterminés en fonction des priorités de recherche des disciplines, en accord avec les coordonnateurs scientifiques.

(5) Les étudiants sont tenus de communiquer au doyen de la Faculté, le titre de la thèse de licence et l'accord du coordonnateur scientifique, au plus tard le 1er juin de l'avant-dernière année d'études, la Vème année pour les programmes d'études en Médecine générale et Médecine dentaire, respectivement la IVème année pour le programme de Pharmacie.

(6) Le changement de thème par l'étudiant et/ou par le coordonnateur scientifique ne peut être fait qu'une seule fois, après l'information et avec l'avis du coordonnateur scientifique original, ainsi qu'avec l'avis du Bureau du Doyen de la Faculté. Changer le titre et le coordonnateur scientifique n'est plus possible à partir du deuxième semestre de la dernière année d'études.

Art. 3 Structure de la thèse de licence

(1) La thèse de licence doit avoir la structure suivante :

- A) Couverture
- B) Page de titre
- C) Sommaire
- D) Liste des abréviations et symboles



E) La thèse proprement dite avec:

- a) Introduction
- b) Contenu
- c) Conclusions et contributions personnelles
- d) Bibliographie
- e) Annexe (facultatif)

2. La couverture de la thèse de licence doit inclure les informations suivantes: nom complet et logo de l'université, faculté, département et discipline, auteur de la thèse, coordonnateur/s scientifique/s, année de soutenance. Elle est laminée en plastique incolore.

3. La page de titre reprend les informations fournies sur la couverture et en plus, doit également avoir le titre de la thèse de licence.

4. Le contenu de la thèse de licence contiendra des informations sur l'ensemble de l'ouvrage, à savoir : introduction, contenu, conclusions, bibliographie, annexes (facultatif) et comprendra les titres de tous les chapitres et sous-chapitres accompagnés du numéro de page sur lequel chaque chapitre et sous-chapitre commence.

(5) La liste des abréviations et des symboles, ainsi que les notations fréquemment utilisées dans la thèse de licence doit être conforme aux normes utilisées dans la littérature de spécialité. Les symboles, abréviations et notations couramment utilisés sont écrits par ordre alphabétique, à commencer par l'alphabet latin, les lettres minuscules, puis les lettres majuscules correspondantes, et à continuer avec l'alphabet grec, les lettres minuscules, puis les lettres majuscules correspondantes.

6. La thèse de licence proprement-dite comprend :

a) Introduction.

L'introduction de la thèse de licence est numérotée avec des chiffres romains et vise à placer la recherche dans un contexte temporel, historique, géographique, professionnel et s'étend sur 1-2 pages.

L'introduction doit contenir :

- i) la motivation pour choisir le thème de recherche
- ii) l'importance et l'actualité du thème
- iii) l'encadrement du thème dans les préoccupations internationales, nationales et zonales
- iv) les objectifs scientifiques à résoudre dans la recherche scientifique
- v) des commentaires de synthèse sur la méthode de recherche abordée et la méthodologie de recherche

b) Contenu.

Le contenu de l'œuvre doit distinguer deux composantes : la composante théorique ou conceptuelle et la composante pratique ou applicative (contient une ou plusieurs applications qui répondent aux objectifs de l'œuvre). Bien que la composante théorique démontre le degré d'information détenu par l'auteur, la composante pratique exige l'identification/ formulation de solutions applicables au problème concerné dans l'œuvre.

Le contenu de l'ouvrage doit présenter les deux composantes de manière équilibrée, en mettant l'accent sur le côté applicatif démontrant ainsi la capacité du diplômé à appliquer de façon créative ses connaissances théoriques. Il est recommandé que la partie théorique occupe un poids d'au plus 30-35%, et la partie pratique un poids d'environ 65-70%.



Le contenu de la thèse de licence est numéroté avec des chiffres arabes et doit être structuré en trois parties principales :

- a) Partie générale
- b) Partie spéciale
- c) Conclusions et contributions propres
- d) Bibliographie
- e) Annexes (facultatif)

a) **La partie générale** présente l'état actuel des connaissances sur le sujet à étudier – analyse descriptive des réalisations dans le domaine, basée sur la documentation primaire.

b) **La partie spéciale** comprend les contributions du candidat et présente le type d'approche du thème de la recherche, c'est-à-dire la recherche exploratoire ou la recherche appliquée, occupant la plus grande part de la thèse de licence. La partie spéciale de la thèse de licence peut être réalisée sous la forme d'une *étude primaire* (recherche observationnelle, expérimentale ou interventionnelle originale) ou d'une *étude secondaire* (résumé des études primaires en littérature sous la forme d'une *analyse systématique de type review ou méta-analyse*).

Dans le cas d'une *étude primaire*, la Partie spéciale comprend une partie expérimentale et une partie consacrée aux résultats de la recherche. La partie expérimentale présente le *matériel* étudié, ainsi que les *méthodes/ techniques de recherche* utilisées, selon la nature de la thèse et de la recherche effectuée. La partie consacrée aux résultats de la recherche peut contenir un ou plusieurs chapitres selon la méthode choisie pour la vérification expérimentale, présentant, selon le cas, d'une façon descriptive dans des tableaux, des graphiques, des illustrations, ainsi que des discussions sur les méthodes utilisées par rapport à celles utilisées sur ce sujet aux niveaux national et international.

Dans le cas d'une *étude secondaire*, la Partie spéciale sera rédigée sous la forme d'un article de synthèse (review), d'une méta-analyse, d'une analyse comparative ou d'une analyse critique des données documentaires (sans limiter le qualificatif pour ce type d'étude). L'étude secondaire est une option pour les situations d'état d'urgence, d'alerte, où l'activité d'enseignement est réalisée *en ligne*, ou dans d'autres situations particulières établies par les décisions du Conseil d'administration de l'UMFVBT.

c) **Les conclusions et les contributions propres** doivent mettre en évidence :

- la mesure dans laquelle les objectifs de la recherche scientifique ont été accomplis
- les propres contributions
- les orientations dans lesquelles la recherche doit être poursuivie

Cette partie de la thèse de licence est constituée comme un chapitre distinct et sera présentée brièvement sur un maximum de 1-2 pages, ayant un caractère concret et ponctuel.

d) **La bibliographie** doit contenir une liste de toutes les sources d'information, consultées directement et utilisées par le diplômé pour la rédaction de la thèse de licence, avec les détails suivants :

- les références bibliographiques doivent être sélectionnées et établies dans un nombre strictement nécessaire pour documenter l'œuvre sans parvenir à une bibliographie exhaustive. La liste bibliographique de style Vancouver doit contenir dans le texte des indices des œuvres représentatives dans les catégories : livres, articles dans des magazines spécialisés, thèses de doctorat, cours universitaires, publiés sous forme lettrique ou électronique, y compris des pages Web (la plupart des titres bibliographiques étant datés au cours des 10 dernières années).
- un index bibliographique peut être cité plusieurs fois dans un ouvrage



- l'index bibliographique est inséré dans le texte immédiatement après l'énoncé de l'information et avant la fin de la phrase.
- les titres bibliographiques seront numérotés et présentés dans l'ordre de la première mention dans le texte
- les recommandations relatives à la rédaction de références bibliographiques doivent être conformes au modèle Vancouver <http://www.library.uq.edu.au/training/citation/vancouv.pdf>;
- jusqu'à 3 auteurs, tous les auteurs sont cités, plus de 3 auteurs sera mentionnés « et autres » après les trois premiers auteurs
- les titres des magazines peuvent être abrégés selon les recommandations du Journals Indexed for MEDLINE- www.ncbi.nlm.nih.gov/nlmcatalog/journals
- dans le cas des livres, seront spécifiés le chapitre avec les pages connexes.

Exemples:

Articles de magazine : Fried LP, Kronmal RA, Newman AB, et autres. Risk factors for 5-year mortality in older adults : The Cardiovascular Health Study. *JAMA*. 1998;279:585-592.

Livre: Evans JG, Franklin Williams T, Lynn Beattie B: Oxford Textbook of Geriatric Medicine, 2nd Edition. Oxford University Press, 2000

e) Les annexes peuvent avoir une ou plusieurs pages, qui seront numérotées ascendantement avec des chiffres romains (Annexe 1, Annexe 2, etc.). Chaque annexe est mentionnée au moins une fois dans le texte du document.

Article 4. Règles de rédaction de la thèse de licence

- (1) La couverture de la thèse de licence sera blanche et l'écriture sera en noir.
- (2) Les diacritiques spécifiques à la langue dans laquelle la thèse est écrite (ă, â, î, ș, ț pour la langue roumaine) doivent être utilisés.
- (3) Le texte dans les paragraphes normaux sera aligné entre les marges gauche et droite (*justified*).
- (4) La numérotation des pages se fait de la page de titre à la dernière page de l'œuvre, mais le numéro de page n'apparaît qu'à partir du « Contenu»; le numéro de page est inséré dans le footer de la page (centré ou à droite).
- (5) Les chapitres de La Partie générale et respectivement, de La Partie spéciale commencent toujours sur une nouvelle page.
- (6) L'impression se fait sur un seul côté .
- (7) Le formatage de la page A4 pour l'impression :
Marges: Haut 2.5cm, Bas 2.0cm; À droite 3.5cm, À gauche 2.0cm.
Colonne-chiffre: Haut 1.2cm, Extérieur.
- (8) La dactylographie utilisera les types et corps de lettres suivants :
 - i. Le corps principal de lettre pour le texte de la thèse - TIMES NEW ROMAN 12.
 - ii. Le corps de la thèse dactylographié en 1 1/2 lignes.
 - iii. Le texte de couverture : Annexe 3
 - iv. Les légendes des figures et des tableaux sont dactylographiées avec TIMES NEW ROMAN 10
- (9) La bibliographie doit être dactylographiée avec TIMES NEW ROMAN 11

La rédaction se fera à 1 ligne.



La rédaction se fera en 1 ligne.

(10) Les premières pages et L'Introduction doivent être numérotées avec des chiffres romains comme suit :

Page	I	Page de titre (non numérotée)
	II - III	Sommaire
	IV (ou III)	Liste des abréviations et symboles
	V (ou IV)	Dédicace (facultatif)
	VI (ou V)	Remerciements
	VII-VIII (VI-VII)	Introduction

(11) Le corps de la thèse dactylographié avec TIMES NEW ROMAN 12 se situera entre 30 et 60 pages (sans bibliographie).

(12) L'annexe est numérotée en lettres romaines. Elle doit contenir des copies des propres œuvres soumises ou publiées (le cas échéant). En option, il peut contenir des figures et des tableaux.

Article 5. Achèvement et soutenance publique de la thèse de licence.

1. La thèse de licence sera conforme aux normes de rédaction énoncées dans cette Méthodologie.
- (2) La thèse sera rédigée dans le style impersonnel (la première personne NE sera PAS utilisée), et l'information sera communiquée d'une manière directe et compréhensible, d'une structuration logique et cohérente.
- (3) L'œuvre peut être développée et soutenue en roumain, en anglais ou en français (selon le programme d'étude).
4. L'achèvement de la thèse est soumis à l'obtention de l'avis du coordonnateur scientifique et sera remis au Bureau du doyen de la faculté, conformément au calendrier fixé.
- (5) La thèse ne peut être soutenue que si elle est accompagnée du résumé et du rapport de la thèse signés par le/s coordinateur/s scientifique/s.
- (6) La référence de la thèse de licence/diplôme/dissertation devant le jury d'examen est au moins aussi importante que sa rédaction. La note finale obtenue par le diplômé représente à la fois le résultat de l'évaluation de la thèse par l'enseignant coordonnateur (évaluation consignée dans un rapport signé en original) et le résultat de l'évaluation du jury, à la suite de sa présentation et de sa soutenance par le diplômé.

Article 6. Règles relatives à la présentation/soutenance de la thèse de licence

(1) **Moment et lieu de présentation:** les diplômés seront informés de la date, de l'heure et du lieu où ils pourront soutenir leur thèse de licence devant le jury. Le défaut du diplômé de se présenter à la date, à l'heure et au lieu fixés peut entraîner son élimination de l'examen de licence. En cas d'état d'urgence, d'alerte, des situations où l'activité d'enseignement est réalisée *en ligne* ou dans d'autres situations particulières établies par les décisions du Conseil d'administration de l'UMFVBT, la soutenance de la thèse de licence peut également être réalisé en ligne, selon une procédure approuvée par le Conseil d'administration et agréée par le Sénat universitaire.

(2) **La présentation proprement-dite.** La présentation de la thèse de licence est faite par exposition orale publique, pour un maximum de 10 minutes, sur la base d'un matériel créé par le diplômé, qui doit inclure les aspects les plus importants de l'œuvre. À la fin de la présentation, les membres du jury peuvent poser aux diplômés des questions concernant : le sujet de la thèse de licence et/ou la



méthodologie et les ressources utilisées, la littérature consacrée ou liée au thème. Il est recommandé de présenter l'œuvre dans le format **PowerPoint (PPT)** avec la structure indicative suivante : le titre de l'œuvre, le but de l'œuvre (facultatif, les hypothèses de travail), la structure de l'œuvre – les chapitres, les éléments spécifiques de l'œuvre, de se concentrer sur le côté pratique/ applicatif, ce qu'il a poursuivi, quelles méthodes il a utilisées et quelles conclusions il a tirées.

Il est indiqué d'utiliser 2, 3 tableaux ou statistiques pertinents concernant le phénomène poursuivi, à partir des résultats de la Partie spéciale.

Recommandations pour la présentation en format PPT :

- la présentation contiendra entre 8 et 16 diapositives (slides);
- l'existence obligatoire d'un slide de titre, qui contiendra le titre de l'œuvre, le nom du diplômé et le nom de l'enseignant/coordonateur, la discipline;
- 6-10 slides avec texte, tableaux, chiffres (avec leur aide seront présentés les principaux aspects de la Partie spéciale de l'œuvre qui seraient destinés à être communiqué au jury);
- 1-2 slides pour les conclusions.

Art.7. Évaluation de la thèse de licence

1. L'évaluation des thèses de licence est effectuée par une Commission composée d'un président, de trois membres et d'un secrétaire; le secrétaire n'a pas le droit de notation.

(2) Les membres de la Commission d'évaluation ayant le droit de notation ne peuvent être que des enseignants, titulaires de l'UMFVBT.

3. Chaque membre de la commission ayant le droit de notation, doit accorder une note de 1 à 10 (nombres entiers).

4. La note finale pour la soutenance de la thèse de licence est la moyenne arithmétique des notes individuelles des membres du jury d'évaluation ayant le droit de notation.

(5) Les résultats obtenus à suite de la soutenance de la thèse de licence ne peuvent être contestés.

(6) Les facultés comprenant un grand nombre d'étudiants, mettront en place plusieurs commissions d'évaluation des thèses de licence, la recommandation étant, en moyenne, de 40 à 50 diplômés/commission.

7. La composition et le nombre de commissions doivent être approuvés par le Conseil de la faculté, au moins un mois avant la date de l'examen de licence.

8. Chaque commission est organisée sur des disciplines connexes, comprenant au moins un enseignant spécialisé de chaque discipline.

(9) La composition des commissions et l'attribution des étudiants aux commissions et aux salles doivent être publiées par affichage au Bureau du doyen de la Faculté et sur le site web de l'UMFVBT, au moins 3 jours avant la date d'examen.

Art.8. Dispositions finales

1. Chaque faculté est libre d'élaborer ses propres règles et instruments qui contribuent au bon déroulement de l'examen de licence, à condition que les dispositions de ce règlement ne soient pas violées.

(2) Le recteur de l'UMFVBT peut annuler, avec l'approbation du Sénat universitaire, une thèse de licence, lorsqu'il est prouvé que des moyens frauduleux ont été utilisés dans sa réalisation.



(3) La méthodologie d'élaboration de la thèse de licence peut être modifiée à la demande des Conseils des Professeurs de chaque faculté, sur décision du Conseil d'administration et avec l'approbation du Sénat de l'Université.

(4) Cette méthodologie pour l'élaboration et la soutenance de l'examen de licence a été approuvée lors de la réunion du Sénat du... .., la date à partir de laquelle il entre en vigueur.

Recteur

Prof. univ. dr. Octavian Marius CRETU

ANNEXE 1 Demande d'inscription



Monsieur le Doyen,

Le soussigné / La soussignée _____
Étudiant/e en _____ année, à la Faculté de _____
le programme d'études _____ la forme d'enseignement _____
vous demande d'approuver mon thème ayant le titre _____

aux fins de l'élaboration de la thèse de licence/ diplôme/ dissertation, à la discipline

sous la coordination de _____

Date,

Signature,

Approuvé
Coordinateur/s de la thèse de licence

Titre, Nom et Prénom, Signature

.....

Date



ANNEXE 2 Déclaration d'originalité

DÉCLARATION* sur l'originalité du contenu de la thèse de licence

Le soussigné / La soussignée ,
Domicilié/e à , né/e le
Identifié/e par CNP..... ,
Diplômé/e de l'Université de Médecine et Pharmacie « Victor Babeș » de Timișoara,
la Faculté de
le programme d'études..... ,
la promotion ,
déclare sous ma propre responsabilité, connaissant les dispositions légales relatives à
la fausse déclaration et aux dispositions de la Loi de l'Éducation Nationale n° 1/2011
article 143 alinéa 4 et 5 relatives au plagiat, que la thèse de licence avec le titre
.....
développé sous la coordination de
M. / Mme..... ,
que j'aie fait devant la commission est originale, m'appartient et j'assume son
contenu dans son intégralité.
Je déclare également que je suis d'accord à ce que ma thèse de licence soit vérifiée par
quelque moyen légal que ce soit pour confirmer son originalité, y compris en
consentant à l'introduction de son contenu dans une base de données à cette fin.
J'ai été informé du fait qu'il est interdit de vendre des œuvres scientifiques afin de
faciliter la falsification par l'acheteur de la qualité d'auteur d'une thèse de licence,
diplôme ou dissertation, et à cet égard, je déclare sous ma propre responsabilité que la
présente œuvre n'a pas été copiée, mais représente le fruit de la recherche que j'ai
entreprise.

Date,

Signature de l'étudiant



ANNEXE 3 Couverture et page de titre

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
« VICTOR BABEȘ » DE TIMIȘOARA TIMES NEW ROMAN 16 CENTRÉ
FACULTÉ TIMES NEW ROMAN 14 CENTRÉ
DÉPARTEMENT TIMES NEW ROMAN 14 CENTRÉ
DISCIPLINE TIMES NOUVEAU ROMAN 12
CENTRÉ

NOM, INITIALE, PRÉNOM DU DOCTORAND
TIMES NEW ROMAN 14 CENTRÉ BOLD

LOGO DE L'UMFVBT
THÈSE DE LICENCE
TIMES NEW ROMAIN 36 CENTRÉ BOLD

COORDONNATEUR/S SCIENTIFIQUE/S – TIMES NEW ROMAN 12
NOM PRÉNOMS COORD. SCIENTIFIQUE TIMES NEW ROMAN 16 BOLD
T I M I S O A R A (SPACIÉ) TIMES NEW ROMAN 14
A N N E E (SPACIÉ) TIMES NEW ROMAN 14

C) TEXTE SUR LA PAGE DE TITRE:

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
« VICTOR BABEȘ » DE TIMIȘOARA TIMES NEW ROMAN 14
FACULTÉ TIMES NEW ROMAN 14
DÉPARTEMENT TIMES NEW ROMAN 14
DISCIPLINE TIMES NOUVEAU ROMAN 12
CENTRÉ

NOM, PRÉNOMS DU DOCTORANT
TIMES NEW ROMAN 16 BOLD

LOGO de l'UMFVBT
THÈSE DE LICENCE
TIMES NEW ROMAN 36 BOLD CENTRÉ

TITRE DE LA THÈSE DE LICENCE TIMES NEW ROMAN 12 CENTRÉ



Coordonnateur/s scientifique/s TIMES NEW ROMAN 12
NOM PRÉNOMS COORD. SCIENTIFIQUE TIMES NEW ROMAN BOLD 16
T i m i s o a r a (spacié) TIMES NEW ROMAN BOLD 14
A N N É E (spacié) TIMES NEW ROMAN BOLD 14

d) Les titres doivent être écrits comme suit :

TITRE DE LA PARTIE (GEN/SPEC)	TNR BOLD 16
TITRE DU CHAPITRE (TITRE De 1^{er} ORDRE)	TNR BOLD 14
TITRE SOUS-CHAPITRE (TITRE DE 2^{ème} ORDRE)	TNR BOLD 12
TITRE SOUS-CHAPITRE (TITRE DE 3^{ème} ORDRE)	TNR BOLD 11
Titre sous-chapitre (Titre de 4^{ème} ordre)	TNR BOLD 11
<i>Titre sous-chapitre (Titre de 5^{ème} ordre)</i>	TNR BOLD ITALIC 11
Titre sous-chapitre (Titre de 6^{ème} ordre)	TNR 11



ANNEXE 4 : Résumé de la thèse

R E S U M é

TITRE DE LA THÈSE

.....

.....

NOM, PRÉNOMS de l'étudiant, groupe, série, programme d'études

.....

COORDONNATEUR SCIENTIFIQUE

.....

RÉSUMÉ DE LA THÈSE
(maximum 300 mots, sans espaces)

Subsemnata IORDACHE EMILIA CARMEN, interpret și traducător autorizat pentru limba franceză, în temeiul Autorizației nr. 33288/17.01.2012 eliberată de Ministerul Justiției din România, certific exactitatea traducerii efectuate din limba *română* în limba *franceză*, că textul prezentat a fost tradus complet, fără omisiuni și că prin traducere, înscrisului nu i-a fost denaturat conținutul și sensul.

La soussignée IORDACHE EMILIA CARMEN, traductrice autorisée, en vertu de l'autorisation no. 33288/17.01.2012, délivrée par le Ministère de la Justice de Roumanie, je certifie l'exactitude de la traduction du présent document du roumain en français, que le texte présenté a été traduit correctement et complètement, sans omissions et que par la traduction, je n'ai pas modifié le contenu et le sens.

INTERPRET ȘI TRADUCĂTOR AUTORIZAT
INTERPRÈTE ET TRADUCTRICE AUTORISÉE